

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la mer

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 16 décembre 2020

Portant nomination des membres de la commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle

NOR : MERT2031845A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la mer ;

Vu l'article L. 5543-1-1 du code des transports ;

Vu le décret n° 2015-918 du 27 juillet 2015 relatif aux conventions et accords collectifs des gens de mer et à la composition et au fonctionnement de la commission nationale de la négociation collective maritime ;

Vu le décret n° 2019-16 du 7 janvier 2019 modifiant la composition de la commission nationale de la négociation collective maritime ;

Vu le décret n° 2020-1410 du 17 novembre 2020 modifiant la composition de la commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle et adaptant diverses dispositions réglementaires relatives aux gens de mer,

Préambule

Conformément aux mesures dérogatoires prévues par la circulaire du 1^{er} ministre du 2 avril 2015 sur la mise en œuvre de la parité entre les femmes et les hommes au sein des commissions administratives, et compte tenu de la faible proportion de femmes dans la population maritime, attestée par différentes études portant sur ce secteur, certaines organisations professionnelles et syndicales n'ont pu respecter la règle de la parité pour choisir les candidats qu'elles souhaitaient présenter.

Il appartient néanmoins à ces organisations d'être en mesure d'établir qu'elles ont effectué toutes les démarches raisonnablement nécessaires pour présenter le nombre de candidatures féminines normalement requis.

Article 1

Le directeur des affaires maritimes ou son représentant est nommé président de la commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Article 2

M. Christophe EOCHE-DUVAL, conseiller d'Etat, est nommé vice-président de la commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Article 3

Sont nommés membres de la commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle (navigation maritime commerciale, pêche maritime et cultures marines) :

I - Au sein de la section navigation maritime commerciale

a) Représentants des organisations d'employeurs de marins :

Membres titulaires :

M. Alain COATANHAY, Armateurs de France (ADF).

Mme Johanna PONT, Armateurs de France (ADF).

M. Jean-Marc SIMON, Armateurs de France (ADF).

Mme Maha VANDEWALLE, Armateurs de France (ADF).

M. Marc PRATESI, Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA).

Mme Christelle FOIGNE, Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA).

M. Franck LAUSSEL, Groupement des armateurs de services publics maritimes de passage d'eau (GASPE).

Mme Isabelle STARCK, Groupement des armateurs de services publics maritimes de passage d'eau (GASPE).

Membres suppléants :

M. Sylvain DAMOUR, Armateurs de France (ADF).

Mme Marie VALMALLE FRADET, Armateurs de France (ADF).

M. Hervé CASTEL, Armateurs de France (ADF).

M. Vincent PINEL, Armateurs de France (ADF).

M. Jean-Philippe CASANOVA, Armateurs de France (ADF).

M. Franck LE GRAS, Armateurs de France (ADF).

M. Yann JAMET, Armateurs de France (ADF).

Mme Laurène NIAMBA, Armateurs de France (ADF).

M. Bertil CHAMBON, Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA).

Mme Lydie BERTOLA, Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA).

M. Marc L'ALEXANDRE, Groupement des armateurs de services publics maritimes de passage d'eau (GASPE).

Nelly DEPARDIEU, Groupement des armateurs de services publics maritimes de passage d'eau (GASPE).

Guillaume DU FONTENIOUX, Groupement des armateurs de services publics maritimes de passage d'eau (GASPE).

Véronique BOUGAMONT, Groupement des armateurs de services publics maritimes de passage d'eau (GASPE).

b) Représentants des organisations syndicales de marins :

Membres titulaires :

M. Jean-Paul CORBEL, Union fédérale maritime CFDT.

Mme Delphine DE FRANCO, Union fédérale maritime CFDT.

M. Stéphane KERHOAS, Union fédérale maritime CFDT.

M. Jean-Philippe CHATEIL, Fédération des officiers de la marine marchande CGT (FOMM UGICT-CGT).

M. Pierrick SAMSON, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.

M Frédéric ALPOZZO, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.

M. Etienne CASTILLO, Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services Force ouvrière (FEETS-FO).

M. Pierre MAUPOINT DE VANDEUL, Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande « CFE-CGC MARINE ».

Membres suppléants :

M. Fabien DUCROCQ, Union fédérale maritime CFDT.

Mme Typhany HOUSSAY, Union fédérale maritime CFDT.

M. Pierre-Yves ABOMNES, Union fédérale maritime CFDT.

M. Emmanuel CHALARD, Fédération des officiers de la marine marchande CGT (FOMM UGICT-CGT).

Mme Leila MESLI, Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande « CFE-CGC MARINE ».

M. Aymeric AVISSE, Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande « CFE-CGC MARINE ».

c) Représentants des organisations d'employeurs de gens de mer autres que marins :

Membres titulaires :

M. Thierry DOLL, Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

M. Michel CAVAILLES, Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

Membres suppléants :

M. Romain TRIQUENEAUX, Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

M. Pierre-Olivier BACH, Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

d) Représentants des organisations syndicales de gens de mer autres que marins :

Membres titulaires :

M. Thierry LE GUEVEL, Confédération française démocratique du travail (CFDT).

M. Pierrick SAMSON, Confédération générale du travail (CGT)

M. Loïc BEAUMARD, Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO).

M. Jean-Pierre DUBUIS, Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC).

M. Marc PREBOT, Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

Membres suppléants :

Mme Corine ARCHAMBAUD, Confédération française démocratique du travail (CFDT).

M. Jean-Emmanuel CREPIN, Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC).

Mme Julie MAZELLA, Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC).

M. Fabrice VIOLA, Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

Mme Marion FRITZ, Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

II - Au sein de la section pêche maritime et cultures marines

a) Représentants des organisations d'employeurs de marins :

Membres titulaires :

M. Xavier LEDUC, Union des armateurs à la pêche de France (UAPF).
Mme Céline QUERE, Union des armateurs à la pêche de France (UAPF).
M. Arnaud LEGAY, Union des armateurs à la pêche de France (UAPF).
Mme Axelle BODMER, Union des armateurs à la pêche de France (UAPF).
Mme Sylvie ROUX, Syndicat maritime des pêcheurs artisans CFDT (SYMPA-CFDT).
M. Olivier LE NEZET, Syndicat maritime des pêcheurs artisans CFDT (SYMPA-CFDT).
M. Goulven BREST, Syndicat national des employeurs de la conchyliculture (SNEC).
Mme Florence BOURHIS-MADEC, Syndicat national des employeurs de la conchyliculture (SNEC).
M. Olivier LABAN, Syndicat national des employeurs de la conchyliculture (SNEC).

Membres suppléants :

Mme Estelle SALVERT, Union des armateurs à la pêche de France (UAPF).
M. Frédérick ZARZA, Union des armateurs à la pêche de France (UAPF).
Mme Soazig LE GALL, Union des armateurs à la pêche de France (UAPF).
M. Marc GHIGLIA, Union des armateurs à la pêche de France (UAPF).
M. Daniel SORLUT, Syndicat national des employeurs de la conchyliculture (SNEC).
Mme Fleur LARRICHIE, Syndicat national des employeurs de la conchyliculture (SNEC).
M. Frédéric HURTAUD, Syndicat national des employeurs de la conchyliculture (SNEC).
Mme Laurence BAILLET-ROUSSEAU, Syndicat national des employeurs de la conchyliculture (SNEC).
M. Franck JACOB, Syndicat national des employeurs de la conchyliculture (SNEC).
Mme Julie COMBES, Syndicat national des employeurs de la conchyliculture (SNEC).

b) Représentants des organisations syndicales de marins :

Membres titulaires :

M. Serge LARZABAL, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.
Mme Claude PERSON, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.
M. Michel COMBET, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.
M. Philippe DUVAL, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.
Mme Marie-Françoise EUZEN, Union fédérale maritime CFDT.

M. Patrick ANDRO, Union fédérale maritime CFDT.

M. Bruno DACHICOURT, Syndicat national des marins pêcheurs CFTC.

M. Farid HADJ-CHAIB, Union nationale des syndicats autonomes (UNSA).

M. Lilian TORRES, Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services Force ouvrière (FEETS-FO).

Membres suppléants :

M. Patrick LAFARGUE, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.

Mme Delphine NEAU, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.

M. Jean-Yves ELISSALDE, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.

Mme Nathalie LEFEBVRE, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.

M. Manuel LIBERTI, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.

Mme Brigitte PELLOIS, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.

M. Patrice PETILLON, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.

M. Jean-Paul GUYADER, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.

Mme Hélène LION, Union fédérale maritime CFDT.

Mme Véronique ARCHANGE, Union fédérale maritime CFDT.

Mme Mirella MERAUT, Syndicat national des marins pêcheurs CFTC.

M. William DEVISMES, Syndicat national des marins pêcheurs CFTC.

M. Pascal POUILLE, Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services Force ouvrière (FEETS-FO).

III - Au titre des représentants des régions et collectivités ultramarines

Sont nommés en qualité de représentants des régions et des collectivités ultramarines exerçant les compétences dévolues aux conseils régionaux en matière de formation professionnelle, sur proposition de l'association régions de France :

En tant que membres titulaires :

En tant que membres suppléants :

IV - Au titre des représentants des départements littoraux

Sont nommés en qualité de représentant des départements littoraux, sur proposition de l'association des départements de France :

En tant que membre titulaire :

En tant que membres suppléants :

Article 4

L'arrêté du 25 mars 2019 relatif à la nomination des membres représentant les organisations d'employeurs et syndicales de marins et les organisations d'employeurs et syndicales de gens de mers autres que marins (navigation maritime commerciale, pêche maritime et cultures marines) à la commission nationale de la négociation collective maritime et l'arrêté du 31 juillet 2019 relatif à la nomination de certains membres de la commission nationale de la négociation collective maritime sont abrogés.

Article 5

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait le 16 décembre 2020

Pour la ministre et par délégation :
L'adjoint au directeur des affaires maritimes,

C. LENORMAND